

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FEVRIER 2016 à 20h00

L'an deux mil seize, le seize février à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Nathalie GUILBERT, Dominique MAILLET, Nadia MONNIER, Annick PIEDERRIERE, Maud ROBIN et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, François LE COMTE et Dominique PERRICHOT conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : Mme Alice BERTRAND et Mrs Patrick HAUPAS Claude PIEL

Étaient absents excusés : Mme Fabienne SAVATIER et Mrs Daniel HENRY, Gilles RUELLAND

Ayant donné pouvoir : Mme Fabienne SAVATIER à Mme Elise JOSCHT, Mrs Daniel HENRY à Mr Didier GUERIN et Mr Gilles RUELLAND à Mr Stéphane DANION.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2016 et propose de nommer Mr Philippe BARGAIN, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2016 et nomme Philippe BARGAIN, secrétaire de séance.

REFECTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS (OPERATION N°292) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat a mis en œuvre pour l'année 2016 un fonds de soutien en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de réfection des locaux administratifs.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Dépenses		Recettes	
	Montant (H.T.)		Montant (H.T.)
Menuiseries intérieures et agencements des locaux administratifs	67 387,00 €	DETR 40%	49 594,80 €
Plâtre/peinture des locaux administratifs	22 800,00 €	Fonds de soutien à l'investissement local	35 000,00 €
Electricité/chauffage/plomberie des locaux administratifs	33 800,00 €		
		DETR	49 594,80 €
		Fonds de soutien à l'investissement local	35 000,00 €
		Total subvention	84 594,80 €
		Autofinancement	39 392,20 €
TOTAL	123 987,00 €		123 987,00 €
TVA	24 797,40 €		
TOTAL TTC	148 784,40 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les travaux de réfection des locaux administratifs
- d'approuver le plan de financement de l'opération

- de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de réfection des locaux administratifs
- qu'en cas de non obtention de cette subvention, le reste à charge sera supporté par la commune de Paimpont
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

AMENAGEMENT SANITAIRES PUBLICS OPERATION N°291 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat a mis en œuvre pour l'année 2016 un fonds de soutien en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux d'aménagement des sanitaires publics.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre Mme HENRIO	3 900,00 €		
Gros oeuvre VRD-Terrassement	19 000,00 €	Contrat de territoires - Communauté de Communes de Brocéliande (ne peut pas dépasser 50% du montant total H.T. des travaux)*	22 267,22
Menuiseries	12 100,00 €	Fonds de soutien à l'investissement local	20 000,00 €
Revêtement de sol faïence	5 500,00 €	Total subventions	42 267,22
Peinture	3 000,00 €	<i>Autofinancement</i>	<i>20 232,78 €</i>
Plomberie sanitaire	11 000,00 €		
Electricité	8 000,00 €		
Total H.T.	62 500,00 €	Total H.T.	62 500,00 €
Tva			
Total T.T.C.			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les travaux d'aménagement des sanitaires publics
- d'approuver le plan de financement de l'opération
- de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux d'aménagement des sanitaires publics
- qu'en cas de non obtention de cette subvention, le reste à charge sera supporté par la commune de Paimpont
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA LOGGIA »

L'association « La Loggia » organise chaque année début juin le festival « Arrête ton cirque ». L'édition 2015 s'est déroulée sur le site du complexe sportif et de l'aire de camping-car. Mais ce lieu engendre des frais importants pour l'association en termes de logistique, d'énergie (location de chapiteaux, gardiennage du site, armoire électrique, câblage, toilettes).

C'est pour ces raisons que l'association a décidé cette année d'organiser le festival sur le site de l'espace de l'étang bleu. Ce lieu permet de diminuer les coûts de logistique et d'assurer la pérennité de l'évènement.

L'agent d'accueil ayant fait une erreur de location en louant la salle deux fois le week-end du festival. L'agent a réalisé un contrat pour un mariage pour la même date. L'évènement ne peut donc se dérouler sur ce site.

La mairie se voit dans l'obligation de déplacer le festival « Arrête ton cirque » sur le site du complexe sportif et de l'aire de camping-car.

Conscient que ce changement de site va engendrer des coûts importants (environ 9000,00 €) pour l'association qu'elle n'aurait pas sur le site de l'espace de l'étang bleu, la commune se doit de trouver une solution d'aide financière pour que le festival puisse avoir lieu et ne pas remettre en cause sa pérennité.

Mr le Maire a sollicité la compagnie d'assurances de la commune pour l'octroi, à titre de geste commercial exceptionnel, une aide de 2 500,00 € qui sera versée à l'association « La Loggia » sur production de factures.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 5000,00 € à la commune de Paimpont afin de couvrir les frais supplémentaires qu'elle doit engager.

Elle demande également la prise en charge des frais relatifs à la location de l'armoire électrique, des toilettes sèches, des barrières HERAS, du gardiennage, des poubelles, d'une remorque frigo et de la vérification des installations par un bureau de contrôle.

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser, à titre exceptionnel, une subvention de 5 000,00 € à l'association « La Loggia » afin de leur permettre de réaliser leur festival. La commune prendra également à sa charge les frais énoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle de 5 000.00 € à l'association « La Loggia » pour le festival arrête ton cirque
- de prendre prise en charge des frais relatifs à la location de l'armoire électrique, des toilettes sèches, des barrières HERAS, du gardiennage, des poubelles, d'une remorque frigo et de la vérification des installations par un bureau de contrôle
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.